



CHAMPIONNAT d'EUROPE d'ENDURO 2016

Règlement particulier

Titre de la manifestation : **Championnat d'Europe d'Enduro**

EMN : 30/2

Lieu : **BRIOUDE (43 100)**

Classes : **Juniors E1-U20-E2/E3-Senior E1-E2-E3-Vétérans-Féminines**

Dates : **26 et 27 mars 2016**

FMN organisatrice : **FFM**

Pays : **France**

Accès :

Aéroport le plus proche : **Clermont-Ferrand-Aulnat à 70km**

Autoroute : **A75**

Route nationale : **RN102**

Ville la plus proche : **Clermont-Ferrand à 70km direction Nord**

Hôpital le plus proche : **BRIOUDE à 0km**

Adresse de l'hôpital : **2 rue Michel de l'Hospital 43100 Brioude** Tel : **04 71 50 99 99**

1. ORGANISATEUR

Adresse : MOTO CLUB DE BRIOUDE

Chez Frédéric Bisson, 4A rue St Guillaume 63 340 Moriat

Tel : 06 41 75 73 37

E-Mail : mc.brioude.bureau@free.fr

Site internet : www.motoclubbrioude.fr

2. ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être faits **sur le bulletin d'engagement officiel et envoyés à la FFM** 30 jours avant la manifestation, soit **avant le 24/02/16**. Les droits d'engagement de **140 €** doivent être reçus au plus tard 15 jours avant la manifestation, soit **avant le 09/03/16**.

IBAN : **FR76 1010 7001 0500 2103 7050 311**

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

Adresse : **FFM, 74 rue Parmentier, 75 011 PARIS**

Tel : **01 49 23 77 11** Fax : 01 47 00 08 37

E-Mail: cjuilliet@ffmoto.com

3. SECRETARIAT DE LA MANIFESTATION

Adresse : **MOTO CLUB de BRIOUDE**

Chez Frédéric Bisson, 4A rue St Guillaume 63 340 Moriat

Tel : 06 41 75 73 37

E-Mail : bissonfrederic.mcb@orange.fr

4. CENTRE D'ACCUEIL

Lieu : **Mairie de Brioude**

Ouvert le Vendredi 25/03 de 9h00 à 19h00

5. OFFICIELS

Président du Jury : **BOLZONELLO Marco** licence FIM n° 9006

Directeur de course : **ROCHELEUX Alain** licence FIME n° 453

Membre du Jury : **DAVID Patrick** licence n° 007926

Secrétaire du jury : **JUILLIET Catherine**

Chef commissaire technique : **DEPOIT Jean Michel** licence n° 008491

Chef chronométrateur : *tbc*

Commissaire environnement : **LLAVALL Louis** licence n° 015823

Chef service médical : *tbc*

Responsable presse : *tbc*

Délégués FMN : Conformément à l'art 50.6 du Code Sportif FIM Europe.

La manifestation sera organisée conformément au Code Sportif FIM Europe, aux Règlements ENDURO FIM EUROPE & FIM, aux règlements de la Commission E&R, au règlement de la FFM et au présent Règlement Particulier, qui a été dûment examiné et approuvé par la FFM.

6. NUMEROS DE DEPART

Voir art 01.14.3 NUMEROS de CLASSES et art 01.16.1.2 PLAQUES-NUMEROS du Règlement Enduro. A partir de la deuxième manifestation, les coureurs prendront le départ classe par classe respective, en fonction de l'ordre déterminé par le classement provisoire des manches précédentes. L'organisateur doit fournir aux coureurs des

numéros de course lors du contrôle administratif. Chaque coureur doit s'assurer que la couleur de sa plaque-numéros correspond bien à sa classe.

7. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

Point de rendez-vous : Au départ, le vendredi à 11h00.

8. CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Contrôle administratif : **Vendredi 25/03 de 10h00 à 16h00**

Contrôle technique : **Vendredi 25/03 de 11h00 à 17h00**

9. REUNIONS DU JURY

La première réunion du jury aura lieu le vendredi 25/03 à 9h00.

Le président du jury décidera des heures des réunions ultérieures du jury, et ces horaires seront affichés sur la porte de la salle du jury.

10. DEFILE OBLIGATOIRE

Chaque coureur devra être présent devant la mairie de Brioude le jeudi 24/03 à 18h00 pour le défilé des nations.

11. MISE EN PARC FERME

Cadenas obligatoire pour la mise en parc fermé.

12. ENTRAINEMENTS

A 2 km du parc coureurs et ouvert le jeudi 24/03 de 14h00 à 18h00 et le vendredi 25/03 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

13. PARCOURS

JOUR 1 : Le parcours du premier jour sera composé de 3 tours d'une distance de 80 km, lequel inclura 3 contrôles horaires par tour. Il y aura un total de 9 spéciales-tests. A l'exception des féminines qui feront 2 tours et 6 spéciales-tests.

JOUR 2 : comme ci-dessus

Attention, la France passe à l'heure d'été : GMT+1

Le lieu et la distance de chaque spéciale-test seront affichés à la mairie de Brioude au moins 48h à l'avance.

14. CARBURANT

En conformité avec les spécifications FIM.

15. ASSURANCE

En signant le bulletin d'engagement d'un coureur, sa FMN certifie que ce coureur est assuré conformément aux exigences de la FIM Europe. L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'article 110.1 du Code Sportif FIM Europe. Cette assurance comprend une garantie d'un montant minimum défini par le Comité Directeur de la FIM Europe. L'assurance prend effet 2 jours avant le premier entraînement et prend fin à l'issue de la cérémonie de remise des prix de la manifestation.

16. RECLAMATIONS ET APPELS

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.) reconnue par la FIM et concernée par une décision prise sous l'autorité de la FIM Europe, peut demander réparation quant aux conséquences de cette décision.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM Europe et au Règlement Particulier, et être accompagné d'une caution de 130€ qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

En général, les réclamations contre l'éligibilité d'un coureur inscrit doivent être présentées avant le départ de la séance d'entraînement officielle.

Les réclamations concernant les résultats doivent être présentées au jury international dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats.

Un appel peut être présenté contre une décision du jury international, auprès de la Commission Disciplinaire de la FIM Europe.

Pour les réclamations entraînant un contrôle de carburant : voir les Règlements MX FIM Europe.

17. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Lieu de la cérémonie de remise des prix : Mairie de Brioude, le samedi et le dimanche.

Les coureurs qui se qualifient pour le gain d'un prix sont invités à prendre part à la cérémonie de Remise des prix.

Il est obligatoire pour les coureurs invités d'assister à la cérémonie de remise des Prix ou à la Conférence de Presse.

18. INTERPRETATION DU REGLEMENT PARTICULIER

L'interprétation de ce règlement repose entièrement sur le jury. En cas de désaccord concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les deux textes officiels, le texte anglais prévaudra.

19. DIVERS

Le montant maximum de la caution pour le prêt des transpondeurs est de 100€, montant qui devra être remboursé quand le transpondeur sera rendu.

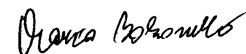
Le bureau de Presse est équipé d'une connexion internet haut débit tout au long de la manifestation.

Lieu et date : BRIOUDE, le 15 décembre 2015

Le Directeur de Course :

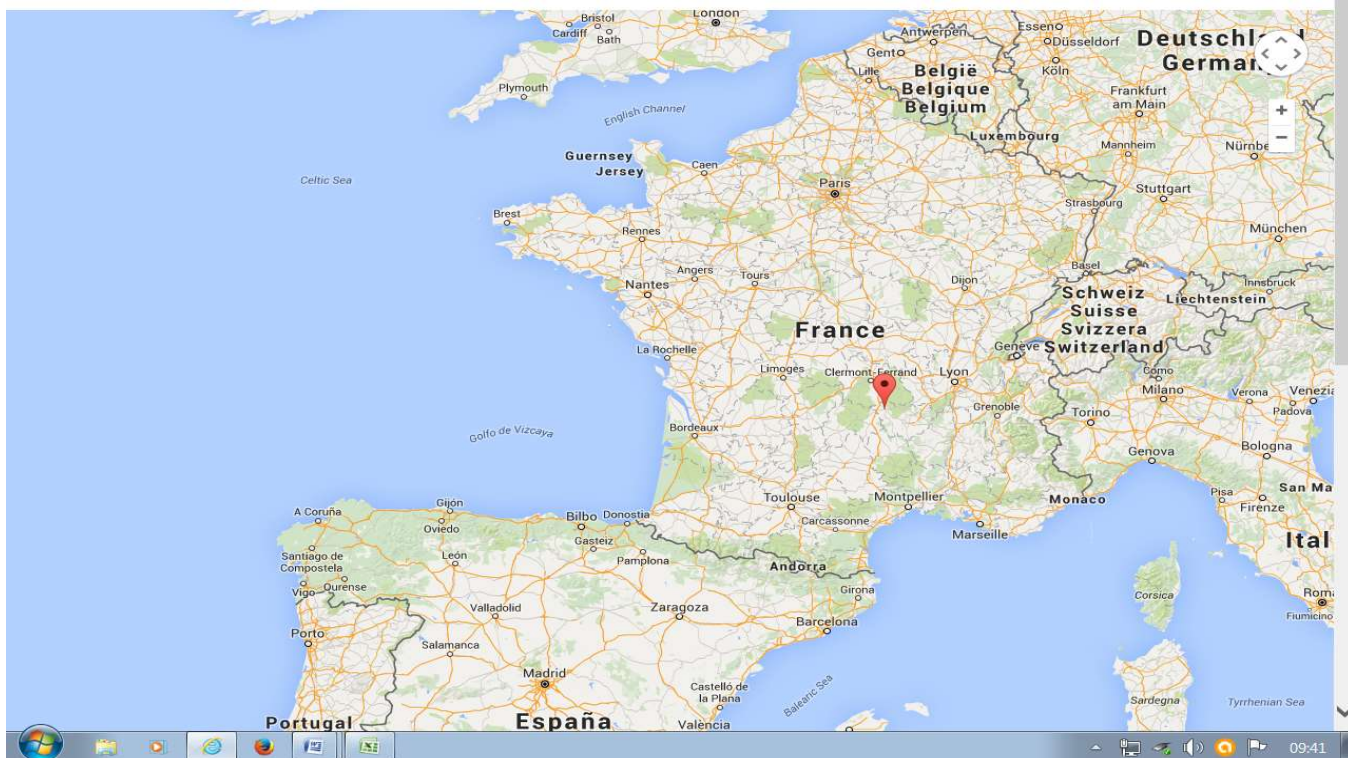
Approuvé par la FMNR :

Approuvé par la FIM Europe : M. Bolzonello E&R Commission, 16/12/2015



Le président du Moto Club de Brioude, Daniel Veysseire





	Round 2 Camp. Europe	30/2	26/27 March 2016	
		Date	Time	
		25 March	ADMINISTRATIVE	TECHNICAL
	Country FMN		Time	Time
1	France FFM		10:00	11:00
2	Italy FMI		10:30	11:30
3	Czech Republic ACCR		11:00	12:00
4	Germany DMSB		11:15	12:15
5	Great Britain ACU		11:40	12:40
6	Netherlands KNMV		12:30	13:30
7	Sweden SVEMO		13:00	14:00
8	Finland SML		13:30	14:30
9	Poland PZM		14:00	15:00
10	Portugal FMP		14:30	15:30
11	Slovakia SMF		14:40	15:40
12	Suisse FMS		15:00	16:00
13	Austria OAEMTC		15:10	16:10
14	Belgium FMB		15:20	16:20
15	Latvia LAMSF		15:30	16:30
16	Norway NMF		15:40	16:40
17	xxxxx xxxx		finish 16:00	finish 17:00

Approved by FIME E & R Commission,
16/12/2015
M.Bolzonello

M. Bolzonello